



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2017

FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de Wafa ASSURANCE sont priés d'assister à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2017 à 11 heures au siège social, sis 1, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2016;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice ;
4. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 ;
6. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
7. Pouvoirs à conférer.

Toute demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils viennent de lui être présentés, faisant ressortir un bénéfice net après impôts de DH 841 034 939,17.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2016 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2016	:	841 034 939,17
Report à nouveau 2015	:	3 379 297 373,53
Montant distribuable	:	4 220 332 312,70
Réserve légale	:	-
Dividende	:	420 000 000,00
Réserve facultative	:	-
Report à nouveau	:	3 800 332 312,70

Le dividende ordinaire de l'exercice 2016 est fixé à 120 Dirhams par action.

Le dividende ainsi fixé sera mis en paiement à partir du **jeudi 1er juin 2017** aux guichets d'Attijariwafa bank.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de leurs mandats aux administrateurs et aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 et suivant de la loi 17/95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des commissaires aux comptes de la société Ernst & Young, représentée par Monsieur Bachir TAZI et de la société Deloitte représentée par Monsieur Fawzi BRITEL et renouvelle en cette qualité leurs mandats pour une période statutaire de trois années, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales prescrites par la loi.

Filiale d'Attijariwafa bank